



# PROPOSITION D'ORIENTATION **PLIE ESPACE TECHNOWEST**

A adresser à [accueil@adsitechnowest.fr](mailto:accueil@adsitechnowest.fr) et [contact@adsitechnowest.fr](mailto:contact@adsitechnowest.fr)

## ► ORIENTATION PRÉSENTÉE PAR :

CCAS    Département    MDS    Mission Locale    France Travail    Service Emploi

Autre, préciser : .....

Le : ..... Tél : .....

## ► IDENTITÉ DE LA PERSONNE ORIENTÉE

M.    Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Tél : ..... E-mail : .....@.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Quartier Politique de la Ville, préciser : .....

Inscrit.e à France Travail :    non    oui   Identifiant : .....

## ► CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Bénéficiaire du RSA    Bénéficiaire de minimas sociaux    Issu.e des quartiers prioritaires  
 Personne en recherche d'emploi inscrite ou non auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie  
 Salarié.e en insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Economique

## ► COMMENTAIRES SUR L'ORIENTATION VERS LE PLIE

Avis motivé / Freins professionnels et sociaux\*\* .....

.....  
.....

J'AUTORISE LA COMMUNICATION D'ÉLÉMENTS PERSONNELS À UN TIERS PARTENAIRE

Oui    Non

Signature de la personne orientée  
*Ou mentionner si fait à distance*

Signature du prescripteur

**RÉSERVÉ AU PLIE**

Référent potentiel : ..... N° de dossier .....

CISP.....

.....



Cofinancé par  
l'Union européenne

## MODE D'EMPLOI DE LA FICHE DE PRESCRIPTION

Merci de bien vouloir compléter l'intégralité du document pour que la proposition puisse être traitée et de l'adresser à [accueil@adsitechnowest.fr](mailto:accueil@adsitechnowest.fr) et [contact@adsitechnowest.fr](mailto:contact@adsitechnowest.fr)

### Pour intégrer le PLIE, la personne devra :

- résider sur le territoire du PLIE Espace Technowest\*
  - adhérer à une démarche d'accompagnement renforcé et de construction d'un parcours d'insertion vers l'emploi
- Toute entrée dans le PLIE est validée par la Commission d'Intégration et de Suivi des Parcours (CISP)

### EXTRAIT DU PROTOCOLE D'ACCORD

#### Pour intégrer le PLIE, le public devra :

- Etre domicilié obligatoirement sur les communes adhérentes du PLIE
  - Adhérer à une démarche d'accompagnement renforcé et de construction d'un parcours d'insertion vers l'emploi
- A ces deux conditions préalables, sont éligibles les personnes en recherche d'emploi se trouvant en situation ou menacées de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un accès ou d'un retour à l'emploi durable.

**L'intégration dans le dispositif PLIE suppose que les participants soient volontaires pour la construction du parcours d'insertion et adhèrent librement au dispositif PLIE.**

Les personnes seront :

- en recherche d'emploi qu'elles soient ou non inscrites auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie, présentant notamment une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
  - des femmes, des jeunes, des seniors, des personnes handicapées ou souffrant d'une affection de longue durée
  - des demandeurs d'emploi de longue durée
  - les personnes dites « invisibles » (personnes très éloignées de l'emploi, « hors radars » des institutions publiques, du fait de différents facteurs (illettrisme, isolement social, handicap reconnu ou non, sans domicile fixe, personnes avec des pratiques addictives, économie informelle, rejet des institutions...)
  - des personnes inactives
  - des bénéficiaires de minimas sociaux (cette condition pourrait être vérifiée après l'entrée dans l'opération dès lors que l'accompagnement mis en place permet cette ouverture de droits)
  - des ressortissants de pays tiers
  - des personnes placées sous-main de justice
  - des personnes vivant dans les quartiers prioritaires
- salariées en insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Economique

\* Communes adhérentes au PLIE ESPACE TECHNOWEST

- BLANQUEFORT
- EYSINES
- LE HAILLAN
- LE TAILLAN-MÉDOC
- LUDON-MÉDOC
- MARTIGNAS-SUR-JALLES
- MÉRIGNAC
- PAREMPUYRE
- SAINT-JEAN D'ILLAC
- SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

\*\* A titre indicatif

#### Freins professionnels et sociaux

<u>FREINS PROFESSIONNELS</u>	<u>FREINS SOCIAUX</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Absence de qualification</li><li>○ Qualification obsolète</li><li>○ Reconversion</li><li>○ Outils de recherche d'emploi</li><li>○ Longue inactivité</li><li>○ Expériences de travail précaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Logement</li><li>○ Budget</li><li>○ Santé</li><li>○ Fracture numérique</li><li>○ Mobilité</li><li>○ Difficulté de communication</li></ul>